

5/03

Client n°: 241562

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



RELEVÉ DE FACTURATION

Etabli le 31/01/26



N° RELEVÉ	NOS REFERENCES	MONTANT T.T.C	ECHEANCE	MODE DE REGLEMENT
22062525	FACTURE N° 09046912 AVOIR N° 09046913	8.064,17 -465,16		
		7.599,01	28/02/26	L.C.R.
Cette L.C.R. sera présentée sur votre compte 17807 00805 95321897119 23				

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO